

**Plan pluriannuel de GSK Canada sur la
Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPPHO)**

De 2020 à 2023

Initiatives	Exigences	Mesures prises
Établissement de politiques en matière d'accessibilité	Élaborer, mettre en œuvre et mettre à jour des politiques régissant la manière dont l'entreprise crée, ou créera, l'accessibilité en respectant les normes à ce sujet.	Les politiques en vigueur ont été révisées en 2022, aux fins d'harmonisation avec la LAPPHO.
Plan d'accessibilité	Réviser les plans d'accessibilité à intervalles périodiques et les diffuser dans le site Web de l'entreprise.	Création d'un plan d'accessibilité pour les années 2020 à 2023. L'équipe de travail sur la LAPPHO a comme objectif de terminer le plan d'ici décembre 2023. Le plan d'accès de 2020 à 2023 est diffusé dans le site Web de l'entreprise.
Formation	S'assurer que de la formation sera donnée à l'égard des exigences des normes d'accès des Règlements d'application et poursuivra la formation sur le Code des droits de la personne en ce qui concerne les personnes atteintes d'invalidité.	Le module de formation sur la LAPPHO a été révisé en 2022 pour assurer sa conformité avec la loi. Les employés, nouveaux et autres, ont complété cette formation.
Rétroaction	Assurer le maintien de l'accessibilité du processus de réception de la rétroaction des personnes atteintes d'invalidité en fournissant sur demande des formats et des supports de communications accessibles.	Les processus entourant la politique en matière d'accessibilité et de rétroaction du personnel et des clients, de même que les formulaires connexes, ont été révisés en 2021 et sont toujours disponibles.
Accessibilité des formats et des supports de communication	Fournir sur demande des formats et des supports de communication accessibles aux personnes atteintes d'invalidité.	La politique et les processus en matière d'accessibilité ont été révisés en 2021 et sont toujours en vigueur pour assurer le maintien de formats et de supports de communication accessibles sur demande tant pour le personnel que pour les clients atteints d'invalidité.
Consignes d'urgence, plans et renseignements sur la sécurité publique	Fournir des consignes d'urgence, des plans et des renseignements sur la sécurité publique dans un format accessible, ou à l'aide des supports de communication appropriés, dès que possible à la suite d'une demande. Fournir des renseignements personnalisés sur les interventions en cas d'urgence au travail aux employés atteints d'invalidité si cette mesure a été demandée.	Les consignes d'urgence et les plans ont été révisés en 2022 pour assurer leur conformité aux exigences légales. Le plan et le processus d'accommodation ont été révisés en 2022.

<p>Accessibilité des sites et du contenu Web</p>	<p>Page 1 de 2 Rendre les sites Web, y compris leur contenu, conformes aux lignes directrices du consortium sur l'accessibilité du World Wide Web (WCAG) 2.0 (World Wide Web Consortium Web Content Accessibility Guidelines [WCAG] 2.0) au niveau AA, au plus tard le 1^{er} janvier 2021.</p>	<p>Tous les sites Web, y compris leur contenu, ont été révisés en 2022 et des mises à jour ont été effectuées pour atteindre ou dépasser les lignes directrices sur l'accessibilité du World Wide Web (WCAG) 2.0 (World Wide Web Consortium Web Content Accessibility Guidelines [WCAG] 2.0) au niveau AA.</p>
<p>Recrutement, évaluation et processus de sélection</p>	<p>Informer les employés et le grand public de la disponibilité de mesures d'accommodement à l'intention des candidats atteints d'invalidité intégrées dans le processus de recrutement.</p> <p>Informer les candidats à un emploi de leur sélection à une évaluation plus poussée ou à un processus de sélection que des mesures d'accommodement sont offertes sur demande.</p> <p>Quand GSK formule une offre d'emploi, informer le candidat retenu de ses politiques en matière de mesures d'accommodement destinées aux employés atteints d'invalidité.</p>	<p>Les documents et les processus de recrutement ont été révisés en 2022 pour assurer l'inclusion des modalités d'accommodement.</p>
<p>Renseignements sur les interventions en cas d'urgence au travail</p>	<p>Fournir des renseignements personnalisés sur les interventions en cas d'urgence au travail aux employés atteints d'invalidité si leur état rend cette mesure nécessaire et si GSK est au courant du besoin de mesures d'accommodement attribuable à l'invalidité de l'employé.</p>	<p>Le processus d'accommodation et les documents associés aux interventions en cas d'urgence au travail ont été révisés en 2022 pour assurer la disponibilité des renseignements nécessaires.</p>
<p>Accommodements du personnel</p>	<p>Créer un processus écrit à l'appui du développement de plans d'accommodement individuels documentés des employés atteints d'invalidité, dont ceux qui retournent au travail au terme d'une absence.</p> <p>Informer les employés des politiques appliquées au soutien des employés atteints d'invalidité, dont ses politiques en matière d'offre de mesures d'accommodement au travail où les besoins de l'employé attribuables à son invalidité sont pris en compte.</p>	<p>Le processus d'accommodation et les documents connexes ont été révisés en 2022 pour assurer la disponibilité des arrangements nécessaires au besoin.</p>

Exigences appliquées aux immeubles	Toutes les structures immobilières nouvelles doivent être conformes à la LAPPHO.	Les rénovations du nouvel immeuble de la rue Milverton ont été approuvées conformément au processus de délivrance de permis municipal.
---	--	--